



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUT

Question écrite n° 108658

Texte de la question

M. François Huwart * souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation actuelle particulièrement préoccupante des instituts universitaires de technologie, et notamment celui de Chartres. Depuis 2002, les moyens financiers mis à la disposition des IUT ne cessent de baisser et les créations de poste ne répondent pas aux besoins réels de ces instituts face à l'augmentation des effectifs des étudiants. Aussi, il lui demande de bien vouloir prendre des mesures afin de stopper la dégradation du taux minimum de couverture de la dotation globale de fonctionnement en assurant le relèvement à 0,89 de la dotation des IUT qui sont sous ce seuil et de prévoir pour 2007 un nombre de créations d'emploi conforme à leurs charges d'enseignement et qui leur permettent de continuer à dispenser des formations universitaires de qualité, de répondre aux besoins des milieux professionnels et de jouer ainsi le rôle social qui est le leur.

Texte de la réponse

Depuis trois ans, un effort tout particulier a été réalisé pour augmenter les moyens de fonctionnement des instituts universitaires de technologie (IUT). Ainsi, la dotation globale de fonctionnement de ces établissements a progressé de 6,8 MEUR, soit une augmentation de plus de 5 %. Par ailleurs, chaque année les dotations des IUT sont revalorisées en cours d'exercice pour tenir compte de l'évolution des effectifs ou de l'ouverture de nouveaux départements. À ce titre, un complément de plus de 1 MEUR a été accordé aux IUT au cours de l'année 2006 au bénéfice de certains établissements. Ces moyens budgétaires supplémentaires se sont aussi accompagnés de créations d'emplois. Ainsi, dans le cadre de la répartition des moyens 2006, cent cinquante-sept emplois supplémentaires ont été implantés en IUT : cent vingt et un au titre des structures existantes (soixante-dix enseignants-chercheurs et cinquante et un IATOS) et trente-six au titre de l'ouverture de dix nouveaux départements (vingt et un enseignants-chercheurs et quinze IATOS). Au total, les IUT ont reçu 138,48 MEUR et disposent de 10 119 emplois d'enseignants et 4 406 emplois d'IATOS.

Données clés

Auteur : [M. François Huwart](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108658

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11220

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 305